

Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Mars 2020

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER - Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL -

**Absents excusés** : Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Daniel PERLATI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 16

**N° 2020-005 – Convention relative à l'accès de l'école élémentaire à la piscine communautaire Féralia**

Cette convention a pour objet la mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (FERALIA) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 6 juillet 2022, à la ville d'Illange au profit :

- des élèves de l'école élémentaire au tarif de 7 € par enfant par séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de la signature de la convention avec M. le Président du Val de Fensch.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
La présente délibération a été publiée le 4 mars 2020

Pour copie conforme,  
Illange, le 4 mars 2020  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20200303-DCM2020005-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020